Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 5.28 — TELEPHONE

Parti Socialiste

SECTION ROUBAISIENNE

L'assemblée générale extraordinaire du Parti aura lieu le dimanche 19 janvier 1908, à trois heures précises de l'après-midi, au local « La Paix ».

Ordre du jour : Choix des candidats aux élections municipales.

Nous ne saurions trop recommander aux camarades d'être présents à trois heures, car l'heure d'ouverture ne sera pas retardée, la salle devant être libre pour six heures.

A PROPOS DE PINSONS

L' « Avenir » attaque les pinchonneux avec violence. Avec M. le préfet, notre confrère veut rétablir un vieux droit féodal, le droit de chasse. Seuls seront admis à poursuivre les petits oiseaux ceux qui possèderont trois ou quatre quartiers de bourgeoisie.

La « Croix » n'avait pas encore donné son avis sur la question, et l'univers entier attendait avec anxiété la parole sainte que, sortant de son ermitage, Jean laisserait tomber dans les colonnes du pieux organe.

Ecoutez, gens de peu de foi, écouter et vous saurez que dans la question des pinchonneux il faut être on ne peut plus prudent, si on ne veut pas risquer de faire triompher les socialistes aux élections municipales prochaines.

Des pinchonneux, la « Croix » se moque ; elle les laisse s'arranger avec le préfet, étant on ne peut plus certain, que la raison, où qu'elle soit, finira bien par l'emporter.

Mais les socialistes se sont occupés des pinchonneux et le péril devient grand, le Capitole mottiste est menacé.

La Croix » jette le cri d'alarme qui doit sauver le Capital en même temps que le Capitole.

Ecoutez-la plutôt qui réveille les romains endormis :

« Mais je ne veux pas prendre parti. J'aime mieux assister en spectateur à la lutte engagée entre le Préfet et les « pinchonneux », persuadé que la raison, où qu'elle soit, finira bien par l'emporter.

« Je me bornerai à dégager des incidents auxquels cette affaire a déjà donné lieu, un enseignement que beaucoup peut-être n'ont pas aperçu.

« Je veux parler de l'extrême adresse avec laquelle les socialistes cherchent à tirer parti des moindres événements.

« Que viennent faire les socialistes en tout ceci, me direz-vous ?

« Ce qu'ils viennent faire ? C'est bien simple. A l'affût de tout ce qui peut leur attirer les voix des ouvriers simplistes, ils se mettent adroitement en avant chaque fois qu'une mesure touche un point intéressant une partie de la classe ouvrière.

« Sans se soucier de savoir de quel côté se trouve le droit, sans même discuter le pour et le contre, ils se lancent dans la lice en criant bien haut qu'ils vont défendre les intérêts des ouvriers. Ils tempêtent, ils fulminent... et dans le fond ils s'en moquent...

« Ils ont bien soin, naturellement, de ne pas faire une seule allusion à la politique. Et souvent, un brave Populo, qui ne voit pas la ficelle, se laisse aller à croire que les socialistes sont ses défenseurs et qu'il ne peut que gagner en votant pour eux.

« Les collectivistes ont fidèlement observé leur tactique dans la question des « Pinchonneux ». Ils pérorent dans les réunions et accaparent le mouvement de protestation, tant ils se démènent.

« — Nous ne voulons pas connaître les opinions de ceux que nous défendons, proclament-ils. Cela nous importe peu. Nous n'avons en vue que la sauvegarde des intérêts d'une catégorie très intéressante de travailleurs. La politique n'a rien à voir ici.

« Mais, laissez venir la prochaine période électorale, et vous verrez afficher des invites de ce genre :

« Fils de Belges de la classe 1904, qui vous a fait rentrer dans vos foyers avant vos deux ans accomplis ? Ce sont les socialistes.

« Pinchonneux », qui vous a défendus contre l'arbitraire préfectoral vous supprimant vos chers pinsons ? Ce sont les socialistes.

« Fils de Belges, pinchonneux, votez donc pour les socialistes, vos véritables défenseurs. »

Tout cela, parce que Couper, avant M. Troussau, s'occupa des fils de Belges. Tout cela parce que Briffaut devança M. Motte à la préfecture !

Pauvre « Croix » qui voit de la politique partout, même où les pinchonneux ne virent, nous en sommes certains, qu'une simple question de... pinsons.

R. L.

CHUTES DANS LES ESCALIERS

Le docteur ne peut encore se prononcer sur les suites de l'accident que voici : c'est assez dire combien il est grave.

Henri Lecru, chauffeur, âgé de 50 ans, demeurant 8, rue Foucault, et employé chez M. Edouard Rossel, teinturier, rue d'Isly, montait des scories de la cave du générateur, lorsqu'il fit une chute sur le genou droit.

Le docteur craint de sérieuses complications, et, comme nous l'avons dit, réserve son pronostic.

— Un accident à peu près analogue s'est produit chez M. Félix Vanoutryve, boulevard d'Armentières, dans le hall aux câbles.

Henri Maes, noueur, âgé de 45 ans, demeurant rue du Pont-de-Neuville, à Tourcoing, est tombé en descendant les marches d'un escalier et s'est luxé le pied droit.

On craint une incapacité permanente pour Belle.

ACCIDENT A LA GARE

Il était huit heures du matin environ lorsque Victor Denoyelle, bouvier, demeurant 14, rue Fourcroy et employé par M. Léon Vanholme, rue Lacroix, se trouvait à la gare, rue de l'Ouest, avec des bestiaux.

Tout à coup, l'un des animaux, rendu furieux on ne sait par qui ni par quoi, se jeta sur lui et lui porta, au côté gauche du thorax, un coup de corne qui l'envoya rouler contre un wagon.

Le docteur Dupré, appelé aussitôt, a relevé une très forte contusion du thorax qui forcera, sans aucun doute, le bouvier à garder le lit pendant trois semaines.

UN COUP DE BOUTEILLE

Mercredi, vers sept heures et demie, à la suite d'une querelle, Joseph Wullems, âgé de 30 ans, mécanicien, rue Turgot, a porté un coup de bouteille à son frère Edouard, fileur, domicilié rue de la Barbe-d'Or, 55.

Ce dernier, blessé à la tête, a reçu les soins d'un docteur. La blessure n'est pas grave. Une enquête est ouverte.

LES MAUVAIS PAVES

M. Alexis Odou, âgé de 57 ans, homme de peine, demeurant rue Henri Régnault, est tombé sur le trottoir dimanche soir en regagnant son domicile.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Rousseau, qui a constaté une luxation de l'épaule droite et l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

SYNDICAT TEXTILE

Pendant l'année 1907, le Syndicat Textile de Roubaix a distribué à ses membres, rien qu'en indemnités de grève, plus de 75.000 francs exactement : 75.852 francs 40.

Les grèves déjà nombreuses pendant l'année qui vient de finir, vont se multiplier encore davantage dans l'avenir. Elles seront certainement de plus en plus longues et fréquentes.

Dans ces conditions, il devient chaque jour plus difficile aux ouvriers non organisés, de pouvoir lutter, par la grève, contre les prétentions patronales. Dans les conflits entre patrons et ouvriers, c'est à qui résistera le plus longtemps que reviendra la victoire. Pouvoir attendre, tout est là, dans une grève.

Mais pour attendre, il faut être soutenu. Les ouvriers isolés de leurs camarades seront toujours impuissants pour mener une grève de quelque durée. Ils ne peuvent pas compter, comme les ouvriers syndiqués, sur l'appui et la solidarité d'une force syndicale. Les non syndiqués sont presque toujours voués d'avance à échouer dans les grèves.

Que les ouvriers non syndiqués réfléchissent donc que : Pour faire augmenter leur maigre salaire ; pour avoir moins de chômage ; pour être défendus lorsqu'ils sont blessés à l'usine ; pour diminuer leurs longues journées de travail ; pour être soutenus en cas de grève ; pour leur avenir et celui de leurs enfants, ils doivent faire partie de leur syndicat. Leur devoir autant que leur intérêt le leur commande.

FANFARE « LA PAIX »

Les camarades sachant jouer le clairon sont priés de se présenter dimanche 19 courant, au local « La Paix », de neuf à dix heures, pour l'examen du chef. Des nouveaux clairons leur seront remis.

DANS LA RUE

M. Jules Desbouvrie, demeurant rue de la Basse-Masure, 112, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 16. — On a coté ce matin en Bourse : 5 37 janvier V ; 5 27 février A ; 5 22 mars V ; 5 20 avril ; 5 20 mai V ; 5 17 juin ; 5 15 juillet V ; 5 15 août V ; 5 12 septembre V ; 5 12 octobre V ; 5 12 novembre V ; 5 12 décembre V.

Affaires enregistrées en Bourse à midi :

20,000 kilos sur juillet à 5 15 ; 5,00 sur septembre à 5 20 ; 20,000 sur septembre à 5 12 ; 5,000 sur mars à 5 25 ; 5,000 sur juillet à 5 17 ; 5,000 sur novembre à 5 17 ; 10,000 sur août à 5 15 ; 5,000 sur août à 5 12 ; 5,000 sur mars à 5 20 ; 10,000 sur février à 5 27 ; 10,000 sur octobre à 5 12. — *Total : 100,000 kilos.*

DISPARITION D'UNE JEUNE FILLE. — Voir aux Informations régionales.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

PLAIE AU DOIGT. — Chez Arthur Lefebvre, entrepreneur, 7, place du Trichon, Charles Hillaert, menuisier, demeurant rue de la Baillerie, à Wattrelos, était occupé à la raboteuse dresseuse mécanique lorsque la pièce de bois glissa. L'index et le médius droits furent touchés par les lames de l'outil. Coût : quinze jours de chômage.

EN DEPOSANT DU BOIS. — Quinze jours aussi à Emile Fournier, homme de peine chez Jules Lecapitaine, entrepreneur, boulevard de Cambrai. En déposant une pièce de bois, il a eu la phalangette de l'index droit écrasée.

UNE COUPURE. — Quinze jours encore à Cyrille Mulleman, 17 ans, demeurant au Blanc-Seau, mais employé chez MM. Wibaux et Cie, 31, rue des Lignes, qui s'est coupé au majeur gauche en... coupant. *C'est la déclaration d'accident* qui l'affirme et nous croyons cette déclaration.

LES ENTORSES. — A la fonderie Léon Olivier, rue de Constantine, Alphonse Delnaisse, 19 ans, aide-mouleur, 132, rue des Anges, s'est fait une entorse en poussant un châssis en fonte.

PRINCESSE MAKOKO Parfum nouveau Victor VAISSIER

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — La dixième de conférence de la saison aura lieu dans le Grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 18 janvier 1908, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : « De Narbonne à Bordeaux ».

Samedi 18 et Lundi 20, Réclame aux Galeries Lilloises : Nappes demi-blanc, bordure rouge, grand teint, 130×130, valeur 2.25, vendues 1.45. 2090-4

Théâtre, Fêtes et Concerts

THEATRE-HIPPODROME. — Le spectacle que nous promet l'impresario Ch. Baret pour le dimanche 19 janvier (matinée), est définitivement arrêté comme suit :

1° *Rabelais*, pièce comique en 3 actes de M. A. du Bois, dont le succès considérable aux Bouffes-Parisiens fut unanimement constaté par la presse tout entière.

2° *Les Hannetons*, la dernière comédie en 3 actes, de M. Brieux.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 16 janvier 1908

Naissances. — Gérard Ketelers, rue de Toulouse, 10. — Marie Sieux, rue du Luxembourg, 77. — Xavier Bénit, rue de la Balance, 76. — Jeanne Schoonheere, rue de Bouvines, 66. — Germaine Dubois, rue Bernard, 54. — Julie Helsens, rue Philibert-Delorme, 13.

Décès. — Jeanne Rialland, 69 ans, religieuse, rue Saint-Jean, 50-52. — Elvire Van Averbeke, 26 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Joachim Vanderberghe, 77 ans, sans profession, hospice Barbieux.

GAZETTE TOURQUENNOISE
BUREAUX : 1, rue de Roubaix

La brasserie municipale

Ce qui fut dit à Tourcoing. — Notre enquête

Nos lecteurs se souviennent du contrat passé, il y a quelques mois, entre la municipalité et M. Deroubaix, propriétaire du *Grand-Hôtel de l'Europe*, au sujet de l'ancien hôtel des Postes. Cet hôtel se trouvait dans un triste état de délabrement. Sa façade lézardée choquait le regard des passants, quels qu'ils fussent. Mais ce n'est pas uniquement la crainte de laisser pour longtemps rompue l'eurythmie des abords de la Grand'Place qui incita les conseillers municipaux à accepter les propositions de M. Deroubaix. En abandonnant à son sort mélancolique l'ancien *hôtel des Postes, on laissait inutilisé* un terrain précieux. Ce terrain vaut beaucoup d'argent et cet argent dormait. Dans l'intérêt des contribuables, il importait d'agir. M. Deroubaix, rappelons-le brièvement, proposa à la municipalité d'édifier à la place de l'ancien hôtel des Postes une brasserie. Les frais d'agencement seraient à la charge de la municipalité et le preneur s'engagerait à payer un loyer assez important. Il y aurait naturellement bail. Ces propositions furent acceptées. Les travaux furent entrepris dès que le bail eut été signé et furent conduits avec beaucoup d'activité. Le nouveau bâtiment n'est pas achevé, mais son état actuel permet de présager ce qu'il sera. Les lignes en sont heureuses et il est aujourd'hui permis d'avancer que la réalisation esthétique du projet qui déchaîna tant de colères sera parfaite. Quant à la réalisation pratique, que sera-t-elle ? On ne saurait sans imprudence le présumer.

Nous avons intitulé ces notes : « La brasserie municipale ». Le titre n'est pas tout à fait exact. Nous en convenons. La nouvelle brasserie ne sera pas tout à fait une brasserie municipale puisque, dès que M. Deroubaix en aura pris possession, il en sera le maître, tout comme le locataire est le maître momentané de l'appartement qu'il a loué. Mais la future brasserie fut baptisée *Brasserie municipale* par le tout-Tourcoing dès que le contrat passé entre la municipalité et M. Deroubaix fut conru et le détail est à tout prendre de maigre importance.

La pudibonderie réactionnaire se prétendit émue du fameux projet. Par anticipation, des épithètes d'une aménité tout à fait relative furent décochées à la municipalité et par surcroît à ce pauvre M. Deroubaix, dont l'honnêteté est d'ailleurs suffisamment établie pour qu'il soit superflu de rompre des lances en son honneur.

Une brasserie municipale ! Une brasserie où seront donnés des concerts ! Les jeunes gens bien pensants dont la pétulance se dépense si élégamment lors de l'interdiction des processions rêvèrent de grandioses manifestations.

Ils imaginèrent qu'il serait noble de protester contre l'ouverture d'un établissement loué à un particulier par une municipalité républicaine. Trois cents jours d'indulgence accordés à chaque braillard et possibilité d'accroître ce nombre suivant la quantité des vociférations ! Mais ne prolongeons pas le badinage. Passons du léger au sévère. Il y a quelque quinze jours, des personnes sans doute bien intentionnées racontèrent que la Brasserie municipale n'ouvrirait jamais. « Les pourparlers étaient rompus » ! Singulier, plus que singulier, mais réel chantonnait-on.

Nous écoutâmes, très amusé. Que venait-on parler de pourparlers ? Passée depuis longtemps l'époque des pourparlers ! Si nous avions voulu répondre nous aurions désigné du doigt des pierres, du ciment, du plâtre, des glaces, des boiseries, sérieux arguments.

— La brasserie n'ouvrira pas, continuait le chœur des railleurs. Voyez, les travaux sont interrompus.

Certainement... il gelait !

Il ne gèle plus et les ouvriers sont à nouveau montés sur les échafaudages.

Maigré tout nous poussâmes à M. Deroubaix une petite visite ; il nous reçut avec l'affabilité qui lui est coutumière.

« Et nous ouvrirons bientôt ?

— L'hostilité du temps avait amené une interruption des travaux. Mais on rattrape le temps perdu.

— *Très bien.* »

P.-T. P.

Une chasse à l'homme dans un peignage

La capture d'un voleur de laine. — Je suis voleur mais pas fraudeur !

Depuis quelque temps, les directeurs du peignage Malard, rue de Guisnes, s'aperçevaient de la disparition de bobines de laines. Un voleur rôdait dans l'établissemapt. Il s'agissait de le pincer. Une surveillance active fut organisée et un veilleur armé monta la garde.

Jeudi matin, à 6 heures 1/2, le veilleur dut s'absenter. Pendant son absence, le voleur pénétra dans le peignage. Il passa dignement par la grande porte, qui se trouvait d'ailleurs ouverte. L'équipe de nuit s'en va à 6 heures 1/2 ; celle de jour commence le travail à 7 heures.

Des ouvriers aperçurent le voleur et le signalèrent. On lui donna la chasse. Mais sa capture ne fut pas aisée. Avec une extraordinaire agilité, il glissa de magasin en magasin, puis entra dans un grenier à fourrage. Ceux qui le poursuivaient l'y joignirent. L'homme sauta la lucarne du grenier, fit sauter quelques tuiles et grimpa sur la toiture d'où il sauta dans la rue, faisant un bond de six mètres. C'est alors qu'il fut arrêté. Reconduit au peignage, il y fut sommairement interrogé et promit de dénoncer ses complices si on consentait à ne pas l'inquiéter. Simple manœuvre, car peu à près il démentait ses propos, parce qu'il avouait ne les avoir proférés que dans le but de se faire relâcher.

Interrogé à nouveau au cours de l'après-midi par M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, le voleur a raconté que vendredi dernier il avait à l'aide d'un couteau éventré une balle de laine et qu'il avait emporté trois bobines de laines peignées qui furent vendues à un petit commerçant. Or le nombre des balles dont la disparition a été constatée est de onze.

Comme le commissaire demandait au voleur s'il ne s'était jamais livré à la fraude, il lui fut répondu : « Je suis voleur mais pas fraudeur. » Encore le mot voleur était-il prononcé avec un peu de fierté !

L'homme aux bobines de laines sera conduit à Lille aujourd'hui. Il s'appelle Gustave Théry, 20 ans, rue Masséna.

Détail charmant, il était employé au peignage Malard, depuis le 15 décembre, en qualité de trieur. Son passé est loin d'être intact. Théry fut condamné à six mois de prison, à la suite d'un vol de bijoux. Il est peu probable qu'il garde en face des juges devant lesquels il comparaîtra l'attitude gouailleuse qu'il avait prise jeudi matin et qu'il leur fasse part des projets qu'il exposa avec beaucoup de complaisance, à Tourcoing.

LE DRAME DE LA RUE DE BAPAUME

L'état des victimes du drame de la rue de Bapaume continue à s'améliorer. Celui de Philomène Delebèque est bon. L'excellente dame mange toujours beaucoup. Elle pourra sous peu quitter l'hôpital. Céline Bertrand revient lentement à la vie, mais on ne peut encore la considérer comme sauvée.

CONTRAVENTION

Contravention a été dressée à Marie Liétaert, 42 ans, cabaretière, rue de la Vigne, 1, pour fermeture tardive de son cabaret.

UNE CHUTE

Jeudi matin à dix heures un quart, M. Feugerenaberg, fabricant de produits chimiques à Chièvres (Belgique), traversait la place Thiers. Il heurta un rail de tramway déposé contre la bordure du trottoir et tomba. Dans sa chute, il se blessa à la main droite. Il fut conduit en voiture à son domicile.

CHEZ LES FERBLANTIERS ZINGUEURS ET COUVREURS

La Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers, zingueurs et couvreurs, dont le siège est situé 197, rue de la Croix-Rouge, a adressé aux entrepreneurs la lettre suivante :

« La Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers, zingueurs et couvreurs de Tourcoing a l'honneur de vous soumettre les revendications suivantes : 1. Une augmentation de 20 % sur les salaires actuels. — 2. Le minimum de la journée sera de 9 heures pour tous les ouvriers en couvertures, les heures supplémentaires seront payées à raison de trois pour deux ; à partir de 10 heures du soir, elles seront comptées doubles, de même que pour les dimanches et jours de fête. — 3. Les travaux de citernes et de puits seront également payés doubles ; pour les couvreurs les réparations de cheminées seront payées à raison de trois pour deux. — 4. Un franc de déplacement pour les travaux à exécuter au dehors de la ville dans un rayon de deux à cinq kilomètres, 2 francs de cinq à dix. — 5. Au dessus de ces distances, pension payée et frais de retour tous les quinze jours. — 7. Suppression totale du travail aux pièces. — 8. Assurance établie par le patron pour garantir l'outillage de l'ouvrier en cas d'incendie, sans aucune retenue sur les salaires. De même, suppression de toute retenue sur les salaires, soit pour l'assurance des accidents de travail ou usure du matériel, qui se pratique chez certains, par des moyens détournés. — 9. Préventive préalable tous les huit jours au moins.

Nous avons la ferme conviction que ces revendications ne sont que trop légitimes ; or, c'est notre plus vif désir que nous vous demandons, Monsieur, de pouvoir fixer le jour et le lieu où une entrevue aura lieu entre patrons et ouvriers pour discuter courtoisement ces questions ; nous attendons de vous une réponse pour le 1er mars prochain.

Comptant sur votre bienveillance, veuillez agréer, etc.

La Chambre syndicale. »

LES « PINCHONNEUX » PROTESTENT

Hier soir a été tenue une réunion des « pinsonneux », rue de la Malsence, 116. Les pinsonneux ne sont pas satisfaits de l'arrêté préfectoral visant la vente et le colportage des petits oiseaux. Et ils protestent. Leurs protestations seront-elles bien accueillies ? Il est permis d'en douter. Il a été décidé qu'on adresserait au maire une supplique demandant : 1° la tolérance pour la vente des petits oiseaux en temps de chasse ; 2° l'autorisation de colporter en tout temps les oiseaux en cage.

EXTRADITION

Les gendarmes de Mouscron (Belgique) ont remis jeudi matin à leurs collègues de Tourcoing Edmond Condamin, 21 ans, né à Roubaix, employé de commerce, venant de Courtrai, réclamé par le parquet de Lille pour abus de confiance.

A QUI LA BAGUE ?

Une bague en or a été trouvée hier par M. Balenghien-Agache, 31, rue du Chevalier-Bayard, qui la tient à la disposition de son propriétaire.

LEURS RENTES

EN METTANT UN METIER EN MARCHE. — Lu tissage Mathon-Dubruille, boulevard Gambetta, Emile Sory, 24 ans, tisserand, à Wattrelos, s'est blessé au pouce droit.

Quinze jours de repos.

EN PASSANT DES FILS. — Au même établissement, Louis Descamps, 13 ans, donneur de fils, rue de Belfort, 10, s'est blessé à la main gauche.

Quinze jours de repos.

EN TOMBANT D'UN CAMION. — Chez Lantoin et Paris, rue de Dunkerque, Ernest Deglorie, 31 ans, domestique s'est fait une entorse au poignet gauche.

Quinze jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 16 janvier 1908

Naissances. — Lecroart René, rue des Archers, 8. — Cusseau Alphonse, rue de Remaix. — Jerel Albert, rue du Cimbale, 85. — Wandergucht Marie, rue des Champs, 39. — Desrousseaux Victor, rue du Dahomey, 41. — Carbon Marguerite, rue Pierre-Lefebvre. — Breulnin Louis, rue de l'Eglise, 15. — Denut Bernadette, rue du Tonkin, 20.

Décès. — Boucaux Casimir, 48 ans, rue de Cronstadt, 23. — Laguesse Jeanne, 2 mois, rue Nationale, 122. — Mort-né, 1.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises cont conquis les Lillois qui en mangent 500 k. p. jour. Poicerie, confiserie.

Autour de Roubaix-Tourcoing

HEM

Le Lock-Out Bettrémieux

Les ouvriers en grève de l'établissement Bettremieux continuent chaque soir les « reconduites » aux six ouvrières qui travaillent.

Mercredi soir, après l'habituelle manifestation, les ouvriers ont eu une première réunion au siège du syndicat et une seconde réunion jeudi matin.

Ces deux réunions ont été provoquées par certains bruits que les patrons faisaient circuler.

Un gréviste avait écrit au directeur de l'usine lui demandant d'intervenir auprès du patron pour arriver à une entente et tâcher de faire cesser le conflit.

Cet ouvrier eut le tort de signer en lettre : « Pour un groupe d'ouvriers ».

Aussitôt la réception de cette lettre, le patron fit appeler un de ses ouvriers et lui dit, en lui présentant la lettre : « Vous voyez, voilà un ouvrier qui va rentrer avec un groupe. Si, de votre côté, vous pouvez trouver un groupe, vous pourrez revenir également ».

Cet ouvrier informa aussitôt le comité de la grève qui, immédiatement, organisa une réunion.

L'ouvrier qui avait envoyé la lettre, assura qu'il avait agi seul et qu'il avait cru bien faire, car, jamais, il n'avait pensé à nuire à ses camarades. Plus que jamais, dit-il, il était disposé à lutter avec eux.

Le malentendu *étant dissipé, la réunion a* été levée au cri de : « Vive la grève ! »

Une fois de plus on peut voir que lorsque les patrons parlaient de vendre leurs métiers, c'était dans le seul but d'intimider les grévistes, car maintenant ils cherchent à racoler des ouvriers.

Les grévistes ne sont heureusement pas dupes de ces perfides manœuvres patronales et ils sont fermement résolus à lutter énergiquement jusqu'à complète satisfaction.

WATTRELOS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage Allart-Rousseau et Cie, peigneurs à Wattrelos, hameau du Laboureur, un homme de peine, Colle Théophile, 42 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Beaulieu, maisons Glorieux, est tombé avec une lanterne et s'est coupé à la main droite avec une vitre. Plaie de la face dorsale de la main droite. Six jours de repos.

— Même usine, un pointeur, Philippot Arthur, 25 ans, demeurant à Roubaix, boulevard Gambetta, 28, est tombé en marchant sur une pelote de ficelle et s'est blessé au pied. Entorse médio-tarsienne du pied droit. Vingt jours de repos.

— Aux établissements Kuhlmann, situés à Wattrelos, hameau de la Sainte-Marguerite, un ouvrier, Soetens Camille, 49 ans, journalier, demeurant à Pecq (Belgique), s'est blessé au côté droit en tombant sur la bordure d'un wagon qu'il poussait et s'est fait une contusion au flanc droit dans les derniers espaces intercostaux. Dix à douze jours de repos.

ETAT CIVIL du 16 janvier. — *Naissances.* — Raymond Cousin, rue Boieldieu, 13. — Raymonde Cailliez, rue Beaurepaire, 10.

Décès. — Prosper Leplat, 74 ans, tisserand, au Petit-Tournai.

Lille

Entôlé !

Une femme qui avait fait arrêter un souteneur, entôlé de cent francs un voyageur de commerce, et s'enfuit pour ne pas être confrontée avec l'homme qu'elle a dénoncé

L'air conquérant, bombant la poitrine, un voyageur de commerce, M. J..., venu à Lille pour affaires à la Bourse, passait mercredi d'un pas hâtif rue Faidherbe, lorsque son regard se croisa soudain avec celui d'une belle fille, qui lui gazouilla quelques doux propos à l'oreille.

Quoique pressé, le voyageur ne sut résister à la tentation de la rencontre jolie, et ayant quelque tendresse en réserve, il se laissa faire.

Ce fut donc d'un pas alerte qu'il suivit sa nouvelle amie dans une chambre garnie où tous deux filèrent le parfait amour.

Comme tous les hommes heureux, M. J... fut trop confiant et ne prit pas garde aux allures suspectes de sa « colombe » de hasard.

Après les effusions ordinaires, il s'excusa auprès de la belle d'être obligé de partir si vite, lui promettant une belle partie prochainement. Il s'éloigna fort satisfait, mais à peine arrivé dans la rue, il eut l'idée de regarder dans son portefeuille et s'aperçut, avec une amère surprise, qu'un billet de cent francs s'en était envolé.

Nul doute, il venait d'être entôlé...

Trouvant trop cher le prix des quelques instants que lui avait consacrés la belle, il se précipita au bureau de police voisin, où il raconta sa mésaventure.

Au cours de ses investigations, la police est parvenue à connaître le nom de l'entôleuse qui n'est autre qu'une nommée Jeanne Verheyen, fille de mœurs légères, demeurant rue de Paris.

Cette fleur de trottoir était une des nombreuses amies productives de Rubler dit le « Parisien », actuellement l'hôte de la maison d'arrêt.

Toutes les recherches faites pour la retrouver sont restées vaines.

M. Houeix, juge d'instruction chargé de l'affaire Rubler, avait convoqué cette fille pour hier jeudi dans son cabinet, afin de l'interroger sur les agissements de Rubler.

Inutile de dire qu'elle ne s'est pas rendue à cette invitation. C'est elle qui a donné à la police certaines indications utiles pour la capture de Rubler, et il est probable qu'elle a craint de se trouver en présence de celui qu'elle a dénoncé.

L'entôlage n'a dû être pour elle qu'un moyen d'échapper à des représailles possibles, mais la sûreté possède le signalement de la dame, et il est probable qu'elle ne tardera pas à mettre la main dessus.

Les Syndicats ouvriers en France

M. Aftalion a commencé mardi dernier à étudier les divisions syndicales, qui sont une des causes les plus actives de la faiblesse actuelle. Non pas que par là il faille entendre le fait que dans une même industrie il y a des syndicats spéciaux à certaines branches ce qui n'est pas un mal, mais l'inconvénient est dans le fait qu'un même ouvrier est sollicité par plusieurs syndicats qui lui tendent les bras.

D'où vient cet état de choses ? De divers chefs que nous allons étudier en détail.

Le premier est la délimitation imparfaite des catégories que comprend le Syndicat. Dans l'industrie textile par exemple, il y a un syndicat général ; les fileurs s'en détachent à un moment donné et forment un syndicat spécial tandis que le premier continue quand même à appeler des fileurs dans son sein ; d'où des froissements, une lutte plus ou moins ouverte, un énervement de l'œuvre commune. Plus tard viennent s'ajouter les divergences politiques et le conflit s'envenime encore. Il en est de même d'ailleurs pour les Fédérations nationales.

L'exemple le plus connu est celui de la Fédération nationale de la Métallurgie qui existe depuis longtemps déjà et dont a vu se séparer depuis 1893, les ouvriers du cuivre, les mouleurs, les mécaniciens, les bijoutiers les maréchaux. Mais la Fédération n'a pas admis ce mouvement et continue d'appeler à elle des ouvriers de ces profession. Résultat : des conflits et des entraves mutuelles.

Dans la Fédération du Livre, les suites furent différentes. Au lieu de s'opposer à la séparation des lithographes, des papetiers et des conducteurs de presse, le syndicat général accepta le mouvement et tend de plus en plus à devenir purement typographique, tout en entretenant de bonnes relations avec les syndicats spéciaux plus haut cités. De même à Lille où un syndicat du lin, chanvre et jute est sorti du Syndicat textile de 1890 et marche avec son aîné sans animosité aucune.

Le second chef de division est le désaccord sur des questions de détail, de personnes, de minorité, qui en dégénérant par la suite amènent souvent des scissions importantes. Une minorité qui n'accepte pas une décision de détail de la majorité, il n'en faut pas plus pour former un nouveau syndicat. Mais il *lui faut bien une raison d'existence : on fait* naître à cet effet les différences de tendances, ce qui produit un effet déplorable et annihile la somme de travail utile chez l'un comme chez l'autre. C'est ce qui s'est passé chez les typographes on un syndicat réactionnaire qui a duré jusqu'en 1894 s'était fondé à côté de la Fédération sous le titre de Société typographique parisienne.

A Calais, il y avait en 1883 une Union française des ouvriers tulistes d'où un groupe se sépara avec le titre de l'Alliance. Pourquoi cette scission ? A propos d'une avance de quinze francs refusée par le secrétaire général. Par la suite, la diversité de tendances apparaît, et l'Alliance se rapproche du patronat, tandis que l'Union reste toujours fidèle à ses principes.

L'exemple du Syndicat textile de Roubaix, de l'Association syndicale d'Armentières, seraient à citer aussi pour montrer les conséquences déplorables d'un conflit minime, se répercutant sur les principes vitaux de l'organisation syndicale.

Autre cause de division, la plus importante peut-être, la diversité des tendances. Si nous avions un syndicat par chaque nuance que nous avons dénombrée, on pourrait compter le syndicat syndicaliste, le syndicat socialiste, le syndicat réformiste, le syndicat jaune, *le démocrate chrétien et le syndicat* mixte.

Ce sont toutes ces questions que M. Aftalion traitera dans son prochain cours.

E. C.

CETTE PRECIEUSE RECETTE A SOULAGE DES MILLIERS DE PERSONNES

Sirop de citron, 80 grammes ; Karox composé, 30 grammes ; infusion de Buchu pour faire 500 grammes. Dose : deux cuillerées à soupe après chaque repas et le soir en se couchant.

Cette simple ordonnance a été d'un grand bienfait à des milliers de personnes souffrant de rhumatismes chroniques et d'affections du rein.

Nos lecteurs devraient en faire l'essai pendant une quinzaine et en observer le résultat. Ayez soin de voir à ce que votre pharmacien vous fournisse bien les substances exactement aux doses prescrites.

4931-6

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Valenciennes

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

Une femme Leclercq, habitant au « Congo », à Marly, était venue à l'estaminet Billoir, près de la malterie Dreyfus, au faubourg de Paris, pour commander au patron de l'établissement qui est en même temps employé dans cette maison, des criblures de grains pour les volailles.

Elle déposa, pour elle et des voisines, 4 sacs et une somme de 19 francs qu'elle remit à la femme Billoir, née Lointier Adèle.

Ne voyant rien venir alors que Billoir avait l'habitude, quand le grain était prêt, de la prévenir par carte postale, elle revint à l'estaminet. Billoir et sa femme affirmèrent alors qu'on n'avait remis que trois sacs, mais aucune somme d'argent.

La gendarmerie a ouvert une enquête, sur plainte de la femme Leclercq, et a entendu plusieurs témoins, dont une voisine de la plaignante, la femme Larcin Charles, qui a déclaré avoir vu celle-ci partir à Valenciennes avec les quatre sacs et vingt francs cependant que Billoir continue à affirmer que ce n'est pas chez lui, mais au bureau de la malterie, que les clients paient généralement les commandes.

Pourtant, en dernière heure, Billoir est venu trouver les gendarmes disant que sa femme pouvait avoir oublié la remise des 19 francs, qu'il a proposé pour éviter toute suite judiciaire, de remettre à la plaignante. L'affaire en est là.

NOUS SOMMES RICHES

659 versements soit 112.713 fr. 12 et 338 remboursements soit 61.445 fr. 72, ont été effectués à la Caisse d'Epargne de Valenciennes.

SAINT-WAAST-LA-HAUT

L'enfant brûlé vif

L'enfant brûlé mercredi matin, dans les conditions que nous avons relatées, le jeune Wattrin Paul, a succombé, dans la nuit, aux suites de ce terrible accident qui a produit dans tout le hameau une vive émotion.

Douai

Ecole supérieure professionnelle

LISTE DE MERITE DU MOIS DE DECEMBRE

Sections spéciales. — Arts et métiers, Institut industriel, mécaniciens de la flotte : Debièvre Pol, Gauriat Pierre, Lecerf Léon, Bardet Pierre.

Chemins de fer, ponts et chaussées, mines : Lebacq Henri, Marival Emile, Vincourt Maximilien, Cailleux Charles.

Contributions indirectes, Douanes, Postes et Télégraphes : Leduc Pierre, Dapvril Georges.

Industries du bois : menuiserie, charpente, ébénisterie, cellier, modelage : Copin César, Lefebvre Ernest, Lecas Alfred, Richard André, Lalart Georges, Vilette Laurent, Héquet Léon, Guéant Henri.

Industries du fer : ajustage, tour, forge, électricité : Miquet Maurice, Bardet Pierre, Bodelle Auguste, Raynaud Adolphe, Ansart Roland, Lambert Albert, Wiart Aimé, Leblanc André, Cuvillez Henri, Wilmot Alfred, Frunier Roger, Galopin Narcisse.

Commerce : langues vivantes, droit commercial, comptabilité, sténographie, dactylographie, etc. : Régniez Paul, Poncelet Robert, Lebeau Lucien, Bonnardot Lucien, Lobry Maurice, Delelombe Paul, Smith William, Bar Joseph.

Enseignement général. — IVe année. — Division A : Debièvre Pol, Dapvril Jules, Bocquillon Henri, Lecerf Léon.

Division B : Leduc Pierre, Dapvril Georges.

Division C : Miquet Maurice, Bardet Pierre.

IIIe année. — Division A : Lebeau Lucien, Bonnardot Lucien, Douvrin Léo, Hardelin Charles, Alloy Maurice, Mariage Ernest, Parsy Maurice.

Division B : Wiart Aimé, Thévenot René, Richard André.

IIe année. — Division A : Coviaux Adolphe, Lobry Maurice, Herbaux Maurice, Bar Joseph, Leclercq Alexandre, Evillot Robert.

Division B : Lefebvre Fernand, Rousselle Gustave, Guéant Henri, Bocquillon Léonard, Bocquill